

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° II-501**présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 15, après le mot :

« part, »

insérer les mots :

« la somme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.